

PONTRIEUX

SON HISTOIRE

Il est toujours utile en même temps qu'agréable de connaître l'histoire de son pays : car, mieux on la connaît, plus on l'aime.

Aussi "l'ECHO" croit vous faire plaisir en reproduisant, chaque semaine, dans ses colonnes, une monographie très intéressante de PONTRIEUX, écrite par Monsieur Pierre HUET et lue par lui, à l'Hôtel de Ville, à l'occasion de l'Assemblée de l'UNION REGIONALISTE BRETONNE dans notre ville en 1909.

Il y ajoutera quelques documents, extraits du Cahier de Paroisse et concernant plus particulièrement l'histoire religieuse de notre Cité.....

Avant d'aborder mon sujet, je tiens à vous prévenir qu'il ne s'agit pas ici, d'une histoire du Comté de Goëlo et de la baronnie d'Avaugour, ni du district ou même du Canton de PONTRIEUX.

NON. Je ne m'occupe que de la Ville de PONTRIEUX, en négligeant l'histoire des Communes, Paroisses et Châteaux voisins. Parmi ceux-ci, il en est un cependant que nous ne pouvons ignorer, puisque c'est grâce à lui que PONTRIEUX s'est fondé. C'est de la forteresse de Chateaulin sur Trieux (Castellinum super Triticum) que je vais avoir l'honneur de vous causer pendant quelques minutes.

GEOFFROI, duc de Bretagne, étant mort en l'an 1008 son fils aîné lui succéda sous le nom d'ALAIN V. Le cadet, EUDON, vicomte de PORHOET exigea sa part de la succession paternelle et obtint, plusieurs années après, en 1034, le pays de Domnomée qui comprenait une portion du Léonnais, les Diocèses de Tréguier et de Saint-Brieuc, et 14 Comtés, parmi celui de Chateaulin sur Trieux.

Depuis combien de temps ce dernier existait-il ?
Mystère...

Ce château, qui fut l'orgueilleuse demeure des PENTHIEVRE et GOELO, était juché, comme un nid d'aigle, sur un rocher dominant la rive gauche du Trieux, dans la paroisse de Plouëc à un kilomètre environ d'ici, dans la direction du Sud-Ouest. Il n'était accessible que par le midi, mais était défendu par des douves de 4 mètres de large qui sont encore visibles aujourd'hui. Sans parler des travaux avancés, le Château mesurait plus de 178 mètres de circuit. Il était carré et flanqué de tours aux angles.

.../...

A en juger par les ruines actuelles, l'ennemi qui venait du côté de Guingamp, c'est-à-dire du Sud, trouvait un premier mur, puis un fossé, un second mur et enfin un deuxième fossé. Ces murs et fossés s'étendaient sur la largeur entière du petit plateau qui sépare la vallée du Trieux, à droite, de celle de petit ruisseau de Chateaulin à gauche.

L'assaillant, qui avait réussi à franchir ces divers obstacles, se trouvait alors devant le Château lui-même qui, comme la plupart des forteresses féodales, se composait :

1°) du château proprement dit, imposant construction carrée, savamment fortifiée,

2°) du donjon, placé au centre du Château et séparé de ce dernier par une douve très profonde.

Le donjon de Chateaulin devait être carré lui-même et chaque côté mesurait une trentaine de mètres.

Les armes de Chateaulin sur Trieux, qui devinrent celles de PONTRIEUX, étaient, selon le BORGNE "Goello et Avaugour", c'est-à-dire d'argent au chef de gueules, chargé à une macle d'or (qui est Goello) - d'après un sceau de 1229-armorial de Courcy - et d'argent au chef de gueules (qui est Avaugour), avec la devise "UTIMUR", mot latin qui signifie "Nous employons".

Toujours d'après l'armorial de Courcy, Goello avait eu antérieurement (sceau de 1198) un arbre chargé de trois pommes comme armes.

D'autre part les armes de l'ancienne vicomté de Pontrieux, Frynaudour, Quemper-Guézennec, étaient "de gueules à la croix engreslée d'or".

A cette époque troublée, il était prudent de construire sa demeure près d'un château-fort, pour être secouru en cas de nécessité.

En raison de la situation stratégique de Chateaulin sur Trieux, ce fut au pied de la forteresse, mais sur la rive droite de la rivière, que s'élevèrent quelques chaumières, entre notre hippodrome de Traoumélédern et le magasin à lins de M. Yves PHILIPPE. Pour assurer la communication avec le château, les habitants de cette petite bourgade construisirent un PONT sur le Trieux. Les vestiges de ce pont sont bien connus des Pontriviens sous la dénomination de "Pont de Pierre" et permettent, en été, de traverser la rivière à pied sec.

Sous le règne de Duc CONNAN IV, dit "Le Petit" (1157-1171), le village de Chateaulin comptait 300 âmes.

Le 5 décembre 1332, le Duc de Bretagne Jean, dit "Le Bon", céda à Jean de RAIS Chateaulin sur Trieux, en échange de la Baronnie de RAIS.

Cependant le village s'agrandissait d'année en année, principalement dans la direction du Nord-Est ; si bien qu'une église y fut construite, au début du XIV^e siècle, probablement sur l'emplacement du presbytère actuel, qui porte le nom de "Coz-Ilis".

Ce nom de "Coz-Ilis" (la Vieille Eglise), des ruines, des pavés trouvés dans les champs et les jardins, un grand chemin descendant de la direction de Guingamp (Les Quatre Vents) au placître de Traoumélédern, un chemin pavé à 200 m de la rivière, des ossements humains trouvés près de "Coz-Ilis", prouvaient encore, au siècle dernier, qu'une agglomération importante exista entre Châteaulin et le PONTRIEUX actuel.

Malheureusement, en s'éloignant du Château, le village s'écartait de son protecteur naturel et courait à sa ruine. C'est ainsi qu'en 1343 (pendant la lutte entre Jean de MONTFORT et Charles de BLOIS) Edouard III, roi d'Angleterre, protecteur de MONTFORT, s'empara de l'église et du village, et pilla le tout.

Deux ans après, en 1345, c'est encore un Anglais, le Comte de NORTHAMPTON, qui prit le village et l'église. Il les brûla, comme il venait de le faire pour deux faubourgs de Guingamp.

Ce fut très probablement au cours d'une de ces batailles que le Marquis de Keralbin, enfermé dans Châteaulin sur Trieux, se battit comme un lion et fut tué par les Anglais, les armes à la main.

Le village de Châteaulin ayant donc été brûlé par les Anglais en 1345, ses habitants décidèrent de le rebâtir encore plus au Nord-Est, en utilisant les deux rives du Trieux, qu'ils relièrent par un pont. Cette situation valut à la ville nouvelle le nom de PONTRIEUM, puis PONTRIEUS et enfin PONTRIEUX.

A quels mobiles nos ancêtres obéirent-ils en s'écartant de plus en plus de Châteaulin ?

Il est plus probable qu'ils voulurent se rapprocher de l'endroit où le Trieux devient navigable, de façon à bénéficier ainsi des avantages du commerce maritime. De plus, l'antique village de Châteaulin, enserré entre deux coteaux que séparait seul le lit de la rivière, ne pouvait pas être facilement desservi par des routes d'une certaine importance, tandis qu'en utilisant les vallées qui entourent le PONTRIEUX d'aujourd'hui, il est possible de relier, sans trop de difficultés, la nouvelle ville aux localités voisines.

Jean de Bretagne, fils aîné de Charles de BLOIS et de Jeanne de Bretagne, posséda Châteaulin sur Trieux qui, plus tard, fut pris, au nom de Duc de Bretagne, pour cause de rachat.

Vers 1369, sous le règne du Duc Jean IV, "Le Conquérant", les Bretons se soulevèrent en masse, parce que le Duc, conseillé par un Anglais (l'artificieux Millebone), avait placé des garnisons anglaises dans les places les plus importantes de Bretagne.

La plupart de ces garnisons furent prises par les Bretons et Chateaulin sur Trieux dut se rendre au Vicomte de ROHAN.

Dans les dernières années de son règne, Jean IV, qui mourut à Nantes le 2 novembre 1399, céda à Jeanne de Rais, fille de Gérard, diverses Chatellenies, dont Chateaulin sur Trieux. Puis, Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et Vicomte de Limoges, promit de rendre au Duc de Bretagne cette Chatellenie de Chateaulin, qui lui avait été donnée en gage, pour une rente de 1300 livres, à la condition pour le Duc de lui fournir une autre "assiette".

Ce même Duc Jean IV institua un chapelain et fonda des messes dans la chapelle de Ruzargan, près de Chateaulin, messes qui, en cas de guerre, devaient être célébrées dans le Château lui-même.

En 1407, Chateaulin appartenait à Marguerite de CLISSON, comtesse de Penthièvre ; mais cette dernière ayant été déclarée coupable de félonnie, ses biens (dont Chateaulin) furent confisqués, pillés et démantelés par le Duc Jean V. Cette exécution ne se fit naturellement pas sans mal, et le Duc de Bretagne dut appeler à son secours Edmond, comte de Kent et Amiral d'Angleterre. En 1409, les troupes de cet Anglais saccagèrent Chateaulin et Pontrieux. D'après l'abbé MANET, ce fut un horrible carnage.

Mais la politique anglaise de Jean V ayant soulevé de grandes colères, ce prince fut obligé de signer la paix avec la comtesse de Penthièvre. Par traité du 8 août 1410, il lui restitua Chateaulin, Guingamp et la Roche Derrien.

Dix ans après, en 1420, les mêmes troupes anglaises pour punir les fils de Marguerite de CLISSON, Comtesse de Penthièvre, d'avoir emprisonné à Paluau, puis à Champoteaux, le Duc Jean V et son frère Richard, assiégèrent Pontrieux et Chateaulin, s'en emparèrent et les brûlèrent en entier. D'après OGEE, le Duc Jean V fit démolir complètement le château qui, d'ailleurs, fut rebâti en partie.

Le Duc de Bretagne, François II (1458-1488) confisqua également les biens des Penthièvre et constitua à la Duchesse Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II (Duc de Bretagne mort à Nantes le 22 septembre 1457) une "assiette" de 7 000 livres de rente sur diverses seigneuries, dont Chateaulin|Trieux.

Les héritiers des Penthièvre : Jean de Brosse et sa femme Nicole de Bretagne, vendirent leurs droits au Roi de France Louis XI, pour la somme de 50 000 livres, en 1480 probablement, à la condition de leur restituer le Comté de Penthièvre, lorsqu'ils se seraient rendus maîtres du Duché de Bretagne. Le Duc François II se vengea de Nicole, en lui enlevant la Baronnie d'Avaugour, dont faisait partie Chateaulin et en lui donnant, en 1481, comme supplément d'apanage, à son fils naturel, François de Bretagne, qui devint ensuite Comte de Vertus. Le comté de Goello, désormais intimement lié à cette Baronnie, comprenait les chatellenies de Chatelaudren, Lanvollon, Paimpol, Chateaulin|Trieux et la Roche Derrien.

Nous avons signalé ci-dessus que Chateaulin|Trieux avait appartenu à Jean de Bretagne, fils aîné de Charles de Blois et Jeanne de Bretagne.

...|...

Il est bon d'ajouter que, suivant un document de la canonisation de Charles de Blois, celui-ci avait, par acte écrit devant Hennebont, enlevé la possession de Chateaulin à de Trésiguidy, Seigneur de Brélidy, chevalier du Combat des trente (27 mars 1351). La famille Trésiguidy était originaire de l'ouest de la Bretagne (aujourd'hui le Finistère) et portait "d'or à trois pommes de pin la pointe en haut".

Le roi de France, Louis XI, étant mort le 30 août 1483, son fils Charles VIII, reprit le projet paternel et chercha à s'emparer de la Bretagne. Il nomma le Vicomte de Rohan lieutenant général. Ce Breton, traître à sa patrie, entra en Bretagne, au cours de l'hiver 1488-89, à la tête d'une nombreuse armée, et s'empara de Pontrieux, ainsi que de Chateaulin sur Trieux.

Cette forteresse venait d'être réparée par la Duchesse Anne de Bretagne, qui avait succédé en 1488 à son père François II. Le Vicomte de Rohan se vengea de la résistance que les soldats de la Duchesse lui avait opposée dans Chateaulin. Il fit tant à Pontrieux qu'au Château, un butin considérable, les abandonna au pillage et incendia Chateaulin qui ne s'est jamais relevé de ce coup terrible.

Cependant, d'après Lobineau, plusieurs seigneurs breton, dont les Chatelains de l'île de Bréhat, auraient repris Chateaulin ainsi que Pontrieux l'année suivante, et en auraient expulsé le Vicomte de Rohan avec les Français qu'il commandait.

Vers 1830, M. Charles GAULTIER de KERMOAL, Maire de Pontrieux et propriétaire des ruines de Chateaulin, y fit des fouilles et découvrit une clef en fer, un anneau vermeil, des boulets de canon en pierre, quelques pièces de monnaie et des cendres qui indiquaient bien l'incendie du fort.

Les Guingampais, qui avaient établi l'entrepôt de leurs commerces et leurs magasins dans Chateaulin même, eurent les transporter à Pontrieux, lorsque le Château fut détruit.

Quelques semaines après, à la fin de mars 1489, la Duchesse Anne reprit Pontrieux, mais elle ne le conserva que peu de jours.

En effet, le 7 avril de la même année, les Français qui étaient maîtres à Guingamp, en sortirent en armes et marchèrent contre Pontrieux. La bataille fut terrible et se termina par la défaite des Bretons, qui perdirent entre autres Guillaume de Rostrenen, seigneur de Brélidy ; Yvon de Plusquellec, seigneur de Kercabin, Yvon de Kerversault ; le Sire de Keranlouet ; Olivier, seigneur de Plougou ; Alain de Kernechriou ; Prigent, fils aîné du Seigneur de Lannechiou ; Roland de Botloï. Les Français, enivrés de leur victoire, saccagèrent Pontrieux pour la seconde fois et y mirent le feu, avant de regagner Guingamp.

Plus heureuse que Chateaulin, notre chère petite ville sut, comme le phénix, renaître de ses cendres. Cette fois-ci encore, elle se rapprocha un peu de la mer.

...|...

L'année suivante, en 1490, le capitaine Gouisquet, avec ses Bretons et 1500 Anglais, reprit Pontrieux, puis Guingamp, aux troupes françaises.

Le roi de France, Charles VIII, ayant épousé la Duchesse Anne de Bretagne, en 1491, l'ordre se rétablit et un chapitre de l'histoire de Pontrieux prit fin.

Pendant trois siècles qui nous séparent de la Révolution, Châteaulin sur Trieux (qui, s'il n'existe plus comme forteresse, tient toujours, comme seigneurie, une grande place dans l'Histoire de Bretagne) va passer, - ainsi que le Vicomté de Pontrieux- avec diverses dépendances situées dans les paroisses de Plouéc, Ploézal et Pleubian, dans plusieurs familles plus illustres les unes que les autres.

Au milieu du XVIe siècle, le Comte de Penthhièvre céda Châteaulin, avec d'autres terres, à François fils du Comte de Vertus et de Charlotte de Pisseleu, à l'occasion de son mariage.

En 1554, Claude de Rieux (dame de la Roche Bernard où elle fut inhumée en 1561) Comtesse d'Harcourt, épouse, depuis 1547, de François de Colligny, chevalier et seigneur d'Andelot, prisonnier de guerre au château de Milan, cède à Louis d'Acigné, seigneur de Ballue et de Grandbois, demeurant au Château de la Roche-Jagu, la ville "Pontrieux" et plusieurs autres biens contre diverses terres. Cet échange fut autorisé par le roi Henri II, le 17 novembre 1554.

Quelques années après, vers 1560, Jeanne de Bretagne poursuit son frère, le Duc d'Etampes, parce qu'il avait vendu Châteaulin sur Trieux avec d'autres seigneuries, qu'elle désire recouvrer.

Voici d'ailleurs la liste des seigneurs de Goello, de Vertus et d'Avaugour.

- A la fin du XVe et au XVIe siècle : François I, François II et Odet de Bretagne.

- Au XVIIe siècle : Charles, Claude I, Louis, Claude II de Bretagne.

au XVIIIe siècle : Armand-François, Henri-François de Bretagne, Hercule Mériadec de Rohan-Soubise (héritier du précédent), et enfin Charles de Rohan-Soubise.

Nous avons laissé Pontrieux se reposer en 1491 des troubles si graves qui avaient considérablement gêné son développement. La paix étant désormais fortement établie à l'intérieur de la France, Pontrieux, dans les trois siècles qui nous séparent de la grande révolution, sera comme les peuples heureux : il n'aura pas d'histoire. Il va profiter très adroitement du calme et de la tranquillité pour s'agrandir et s'enrichir par son commerce, grâce à son admirable situation économique.

.../...

Voici d'ailleurs, dans l'ordre chronologique, les quelques faits locaux dignes de remarque, au cours de cette longue période.

En 1514, les seigneurs de Châteaubriand, (Quemper-Guézennec) et de la Roche-Jagu, signent tous deux un traité relatif à leurs droits respectifs sur "la rivière et pêche de Pontrieux"

Une "déposition" de François de Kerguézec, en date du 9 septembre 1594, donne les renseignements suivants :

"En l'an mil cinq cent quatre vingt neuf, environ Pasques, les ennemis du feu roi et du roi à présent régnant, se disant de la Ligue, prennent les armes contre leur autorité en ce pays et Duché de Bretagne, auxquels les habitants de dict lan-Tréguier, s'opposèrent de prime face et firent tel devoir qu'ils repoussèrent par plusieurs fois les dicts ennemis, comme à la Roche-Derrien, Pontrieux, Runan".

En 1611, les loups étaient si nombreux aux environs de Pontrieux, que le Parlement enjoignit de les chasser tous les dimanches et jours de fête. Cet ordre fut publié au prône des grandes-messes dans les paroisses voisines, et les "marguilliers et trésoriers" durent y porter "le rôle des contribuables pour imposer les absents à l'amende. Ces loups s'attaquaient fréquemment aux êtres humains dont ils avaient pu apprécier la chair pendant la guerre de la Ligue, en raison de laquelle, les cadavres sans sépulture abondaient dans les campagnes. Le peuple les appelait "Tud-Bleiz" - "Gens-Loup", parce qu'ils les considéraient comme des soldats trépassés, ressuscités par la permission de Dieu pour affliger les vivants.

Les enrôlements militaires ne devaient pas s'effectuer toujours dans le calme, à en juger par la lettre suivante -en date du 27 janvier 1690- de Desclouzeaux à la Cour :

"Je suis adverti de plusieurs endroits que quelques gentilhommes et des officiers de justice ne font pas ce qu'ils devraient pour faciliter les levées qu'ils font de soldats, au contraire les détournent de leur bonne volonté. Un sergent qui lève pour Mr de Vaudricourt à Pontrieux, ayant engagé un soldat nommé Antoine Guay après l'avoir fait boire et lui avoir donné 30 sous d'engagements, ce soldat fut dégoutté. Le sénéchal et le Procureur fiscal du dit lieu accompagniez d'une foule de peuple l'enlevèrent des mains de ce sergent pour empêcher la continuation de ce désordre. Je crois qu'il serait bon d'envoyer un ordre à ce sénéchal de représenter ce soldat et défendre aux gentilhommes et officiers de justice de se mêler en aucune manière de ces levées".

En 1694, nous trouvons à Pontrieux une "Grande-Rue" du côté de Ploézal.

.../...

J'ai eu sous les yeux un procès-verbal du XVIIe siècle, contenant l'étendue du territoire appelé "la cordée de la Ville de Pontrieux", où les hommes et vassaux seigneurie de Quemper-Guézennec étaient exempts du devoir de rachat. (Le devoir de rachat était l'obligation, pour le vassal, de payer à son suzerain une année de revenus du fief, à chaque mutation par décès. Le droit de rachat était le droit qu'avaient les suzerains de percevoir cette année de revenus)?

La cordée commençait au Moulin de la Roche-Jagu, suivait un étroit chemin conduisant à "la porte du lieu de Goasvilsic, de là au grand chemin de Pontrieux, à la maison de Corvezou et à la colline qui est au dessus de la chaussée de vieil étang des Fontaines".

De cet endroit à l'écluse du Moulin du Trieux (aujourd'hui cartonnerie de MM. HUET) où elle se termine, la cordée contient "la chapelle de Notre-Dame, une partie de la Métairie de Pen-Kernech, l'issue de Coz-Illiz, le village de Traoumélédern et une pièce de terre, dite "Parc-Dom-Jean".

En 1721, la terre de Pontrieux était "restée" à "Monseigneur le Duc de Richelieu".

En 1725, on pouvait lire sur la pancarte des droits levés à Pontrieux sur les marchandises, au passage du pont, "au havre de la Ville" et aux Foires du lundi

1 boutique de boulanger.....	1 sou
1 marchand de farines.....	6 deniers
1 boisseau de blé vendu.....	3 deniers
(au passage du pont seulement pour le denier)	
1 tonneau de blé ou de charbon.....	10 deniers
(au port et sur les rivières jusqu'à Frynaudour et Houël).	

J'allais oublier l'article le plus intéressant peut-être : les jeunes gens qui se marient et qui passent sur le pont "lors de la bienvenue" : 24 sous.

En 1736, Jean Sébastien Fleuriot, chevalier Comte de Langle et Seigneur de Kerlouet, prit possession de la Vicomté de Pontrieux-Frynaudour-Quemper-Guézennec qu'il avait "acquise sur" Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu et de Frontac, pair de France.

En 1759, les juridictions de Pontrieux, Frynaudour, Quemper-Guézennec et Carnavalet étaient "tombés en rachat" au profit de la seigneurie de Châtaudren, par suite du décès de Jean-Marie, marquis de Coatrieux, seigneur des dites terres et autres, mort à Kernabat, près de Guingamp, le 28 décembre.

Au XVIIIe siècle, les Pontrieviens demandèrent je ne sais pour quel motif, l'établissement d'un octroi.

Il y avait alors à Pontrieux, une "rue de la Rive", un "Martrait", noms qui ont complètement disparu aujourd'hui. Cette "rue de la Rive" partait de la-Place actuelle de l'église pour rejoindre le bas de la "côte de blé" (Grao an ed). Elle se prolongeait au Nord par le "Chemin du port" : cette rue et ce chemin sont devenus la Rue du Quai.

.../...

Vers 1770, les rares Pontrieux désœuvrés avaient l'habitude de se promener sous les Halles, lorsqu'il pleuvait. La nuit venue, ces Halles étaient le rendez-vous de la "Jeunesse dorée" qui s'y divertissait en joyeuse et galante compagnie.

Les dernières années de ce XVIIIe siècle ne furent guère favorables à Pontrieux, comme vous allez le constater.

Le 18 août 1773, une pluie fine tomba continuellement. Le lendemain, à deux heures du matin, l'eau monta sur le pont, dont les deux piliers seul étaient "en taille". A 8 heures, le pont fut emporté et, en même temps, les deux boutiques de la rive droite (actuellement occupées par M^{me} Vve A. David et M^{lle} Labia), la "levée" de la rive gauche au Nord du Pont, (cette levée existe encore sur le Trieux et donne accès à la maison habitée par M. Terty), toutes les maisons donnant accès à la rivière, depuis le Moulin du Trieux (cartonneries de MM Huet) jusqu'au pont furent entraînées par les eaux qui s'élevèrent de douze pieds (4 mètres) et même de trente-six pieds d'après Benjamin JOILLIV (1856).

Entre II heures et midi elles commencèrent à baisser : le lendemain elles étaient basses et le temps était beau. Toutes les marchandises avariées furent mises au séchage sur le coteau de Saint Thomas.

Cette inondation fut causée par la rupture de la chaussée de l'étang de Coatmaloën en Cornouailles. A la suite de cette crue, le lit du Trieux se trouva tellement bouleversé que l'on fut obligé, quelques années plus tard, de le curer dans sa traversée de Pontrieux.

Le 3 avril 1777, soit moins de 4 ans après, un incendie, consuma toute la rue des Galeries, qui ne comprenait probablement que des maisons en chaume.

L'année suivante, le 25 janvier et le 20 juillet, Pontrieux fut victime de deux nouvelles inondations, moins fortes cependant que celle de 1773, quoi qu'en dise OGEE. Ces deux crues furent attribuées à l'encablement du lit de la rivière entre le Moulin du Trieux et le Moulin Richel (Scirie actuelle de M. Emile Poullin-Gouriou).

Cette fois ci, du moins le pont et les maisons ne furent pas emportés par les eaux ; en tout cas, la tradition locale est muette à cet égard...

Il est probable qu'il faut voir dans cette inondation l'origine de la gracieuse légende du "Moulin Fondu", bien connue des Pontrieviens, et relatée dans les termes suivants par B. JOLLIVET.

"Pendant une nuit de Noël, des tailleurs de la paroisse de Plouëc jouaient aux cartes, dans un moulin situé sur le Trieux en compagnie du maître de la maison. Ces gens étaient impies et, au lieu d'aller à la Messe de minuit, restèrent à jouer, boire et blasphémer.

La servante, pieuse, alla seule à l'église. Au retour, elle ne trouva qu'une nappe d'eau... Le moulin tout entier avait disparu...

.../...

Depuis ce temps, tous les ans, à Noël, pendant la Messe de Minuit, on entend sur l'emplacement du "Moulin Fondu", le tic-tac d'un moulin à blé et des voix qui gémissent.

Après 1781, sous le règne de Louis XVI, M. de Thuomelin, membre de la commission intermédiaire, fit payer la "Cote de Blé" - "Grao an ed" - et en raison de la cherté des vivres, l'entrepreneur des travaux dut payer ses ouvriers 15 sous par jour au lieu de 12.

Dans l'histoire de Pontrieux sous l'ancien régime, on découvre une note très originale, en observant la question religieuse. Pontrieux faisait partie de l'archidiaconat et, a fortiori, du Diocèse de Tréguier.

Fait excessivement curieux, Pontrieux, petite ville relativement importante à tous égards, ne formait ni une paroisse, même une succursale.

La partie de la ville située sur la rive droite du Trieux dépendait de la paroisse de Quemper-Guézennec et de St Clet, qui n'était qu'une trêve ou succursale de cette paroisse.

C'était le ruisseau de "Goaz a Vorn" qui séparait Saint Clet de Quemper.

L'église de cette rive droite était placée sous l'invocation de Notre-Dame des Fontaines, et était située dans la rue actuelle du cimetière (vieille route de Quingamp), vis à vis de la propriété de M. Bénech.

Cette église était affreuse. Habasque prétendait qu'il n'en connaissait pas de plus "Vilaine" en Bretagne ; mais, il exagérait quelque peu, paraît-il. Dominée au Sud et à l'Ouest par les terres du calvaire, elle était excessivement humide. Comme elle était très basse, il y régnait une chaleur étouffante, contre laquelle on lutta, en établissant presque autant de vasistas que de fenêtres. Ces vasistas étaient très incommodes pour les fidèles, dont les bancs étaient placés du côté de l'Evangile, où les fenêtres étaient percées au niveau du sol intérieur de l'église. Celle-ci avait la forme d'une grange et mesurait à l'extérieur, cent pieds de longueur, sur quarante de largeur, dimensions vraiment insuffisantes.

Cette église était desservie par un prêtre de Quemper Guézennec, qui n'était considéré que comme "matinalier" et qui recevait 150 frs (par an sans doute) du recteur de cette paroisse.

La Pompe de la ville qui n'était éloignée de Notre-Dame des Fontaines que de 150 ou 200 mètres était et est toujours, d'ailleurs, alimentée par une source située sur l'emplacement des fonds baptismaux de cette église.

En 1786, Notre-Dame des Fontaines reçut une relique de la "Vraie croix", relique qui fut volée au début du XIXe siècle.

.../...

Le seigneur de Kergozou, M. de Pouron, avait "droit de prééminence" dans cette église, c'est-à-dire qu'il pouvait faire peindre son blason sur la grande vitre, immédiatement au dessous des Armes du Duc de Bretagne, et plus tard, du roi de France. Le droit de prééminence donnait encore d'autres honneurs, par exemple celui d'avoir sa tombe dans le lieu le plus éminent.

Ce seigneur jouissait de prérogatives plus bizarres. C'est ainsi que, lorsqu'il passait à cheval devant certains cordiers de ses voisins, il pouvait exiger de cet artisan un licol en chanvre neuf, pour son cheval.

Par contre, la partie de la ville située sur la rive gauche du Trieux dépendait de la paroisse de Plœzal. Elle possédait également son église ; celle-ci était placée sous l'invocation de St Yves et était située au milieu de la place actuelle de la Liberté (ou de l'Hôtel de Ville). Elle fut rebâtie vers 1710 : c'était l'une des plus jolies et "régulières" du Diocèse de Tréguier. Elle avait la forme d'une croix romaine "avec l'autel en haut et le portail en bas", dans la direction de la rue St Yves, du milieu de laquelle on pouvait, les jours de grande affluence, suivre la messe, on voyait le prêtre à l'autel.

Quelques années avant la Révolution, un des deux abbés qui desservaient l'église St Yves, prit la qualité de "Vicaire de Pontrieux" et fut payé comme tel par le Chapitre de Tréguier, gros décimateur de Plœzal.

Chacune des églises avait ses registres de baptêmes, de mariages et d'enterrements ; mais, d'une façon presque absolue, pour tout Pontrieux, les baptêmes se faisaient à Notre-Dame des Fontaines et les enterrements à St Yves.

Malgré cette circonscription anormale Pontrieux formait une espèce de Communauté qui avait son existence propre.

A quelle cause faut-il attribuer ce défaut d'union des deux rives au point de vue religieux ?

Comme je posais, en 1909, cette question à M. TEMPIER, l'aimable et érudit archiviste du département des Côtes du Nord, il me répondit : "Je n'en sais rien ; mais, puisque la question vous intéresse, recherchez donc si la solution ne réside pas dans une rivalité pour ainsi dire héréditaire entre les Pontriviens des deux rives". Et, comme je le regardais, surpris, il ajouta : "La rive gauche du Trieux fait partie, comme vous le savez, de la région appelée "La Presqu'île" qui comprend le pays situé entre le Jaudy, la Manche, le Trieux et une ligne droite tirée entre Pontrieux et la Roche-Derrien. Or, la Presqu'île a été colonisée autrefois par une race plus forte, plus belle et plus intelligente que celle qui peupla les pays voisins. Il ne serait donc pas impossible que les Pontriviens de la rive gauche, habitant la Presqu'île et se considérant comme supérieurs à tout égard à leurs compatriotes de la rive droite, n'aient pas voulu - au début tout au moins - entretenir avec ceux-ci des relations fréquentes et aient préféré de ce fait avoir leur prêtre et leur église.

.../...

Comme habitant la "Presqu'île", je fus excessivement flatté du jugement très favorable de l'Histoire sur mes compatriotes "rive gauche", mais j'eus la loyauté et la fierté de répondre à mon très distingué interlocuteur qu'à Pontrieux, tous étaient forts, beaux et intelligents sans distinction de rive.

Il faut noter que la belle procession du samedi précèdent le 3e dimanche de juillet sort chaque année, depuis un temps immémorial, en l'honneur de N. D. des Fontaines, patronne de Pontrieux. Quant à la fête de Saint-Yves, elle donnait lieu ici autrefois, à des réjouissances publiques qui ne présentaient aucun caractère religieux.

Sous l'ancien Régime, Pontrieux n'a jamais eu de Prestyère, et ne possédait qu'un seul cimetière qui cernait l'église Saint-Yves, en ne laissant au haut de la place, que l'espace suffisant au passage d'une charette.

La première personne qui fut enterré dans le cimetière St Yves s'appelait Hortense LE GOFF et y fut inhumée le 10 janvier 1652.

Pendant 140 ans, de 1652 à 1792, ce cimetière recevait près de 5 000 cadavres.

Au début de la Révolution, on établit un nouveau champ de repos au haut des Liorzhou, à l'endroit où sont construites les remises de l'hôtel de France. Ce nouveau cimetière deviendra, lui aussi insuffisant.

En 1699, un Trécossoise, Mme du Parc de Lézardot, ou de Kerverzault, amie de Mme de Maintenon, avait créé un ordre religieux, celui des Paulines, qui avait pour but de visiter les malades, d'instruire les petites filles pauvres et de tenir des bureaux de charité.

Au XVIIIe siècle, les Paulines établirent à Pontrieux une maison d'éducation pour les filles, dans la maison de la rue des Galeries, aujourd'hui occupée par l'Ecole communale des filles.

En ce qui concerne l'administration de la Justice, Pontrieux était, avant la Révolution, un centre relativement important - la juridiction de Châteaulin-Pontrieux était exercée par M. le Sénéchal et seul juge d'icelle. En 1754 ce Sénéchal était M. Denis du Porzou.

Sans entrer dans des considérations étendues à cet égard, je vous dirai seulement que la moyenne justice de Kermanquer et de la Roche-Jagu s'exerçait à Pontrieux.

Au point de vue greffe et finances, le bureau de Pontrieux dépendait, au XVIIIe siècle, du département ou de la direction de Morlaix, qui dépendait elle-même de la "Généralité de Bretagne".

.../...

La Roche-Jagu, qui était haute, moyenne et basse justice, avait "la première menée aux généraux plaids de Châteaulin-Trieux" et la haute juridiction avec patibulaires à 4 piliers, dans le champ de "Krec'h-Guen", sur le Coteau de St Thomas, au-dessus de la ville.

Avant la révolution, Pontrieux, était siège de maréchaussée - celle de Pontrieux était à cheval-, et siège de subdélégation de l'Intendance de Bretagne.

Les fonctions de subdélégué correspondaient à peu près à celles de sous-préfet. Sur les 46 chefs lieux de canton actuels des Côtes du Nord, 12 seulement étaient sièges de subdélégations.

Pendant le XVIIIe siècle (1749, 1753, 1774) les subdélégués furent des GAULTIER et PORTENEUVE, ancêtres des GAULTIER de KERMOAL.

Par contre, Pontrieux n'était pas une des 42 villes (44 à un moment) qui élisaient des députés du Tiers aux Etats de Bretagne. Le motif en est, sans doute, que notre petite ville y était déjà représentée par son Seigneur, le Vicomte de Pontrieux et par celui de Châteaulin-sur-Trieux, qui siégeaient tous deux sur les bancs de Noblesse.

Les principales familles nobles de la ville de Pontrieux étaient en 1788-89 les suivantes : Tavignon-Kerally, de Tuomelin, de Kerdellen du Perrier, et le Frotter.

Avant la révolution, Pontrieux "appartenait" à Monsieur de Coëtrieux, présentateur de la paroisse de Quemper-Guézennec, qui "avait" les marchés de la ville, tandis que les foires "appartenaient" au prince de Rohan-Soubise, seigneur de Châteaulin/Trieux, avec le titre de baronnie d'Avagour et titre de Comté de Goëllo. De ce fait c'était au profit de ces deux seigneurs que les droits d'étalage étaient perçus.

LA REVOLUTION

Nous devons aborder maintenant l'étude d'une période horriblement tourmentée, au cours de laquelle, Pontrieux, tranquille depuis trois siècles, devient, ou mieux redevient un foyer d'agitation extraordinaire.

Les premières nouvelles de la grande Révolution y furent accueillies avec enthousiasme. Pontrieux embrassa avec ardeur les idées nouvelles et resta fidèle à sa cause jusqu'au rétablissement de l'ordre.

Les faits dignes d'être notés vont cevenir si nombreux, si rapprochés, que la meilleure façon de les classer est, sans doute, de les citer dans l'ordre chronologique, de quelque nature qu'ils soient.

Pontrieux dut à son titre de siège de Subdélégation de l'Intendance de Bretagne, à sa foi dans la Révolution et à son importance relative, de devenir, en 1790, chef-lieu de district c'est-à-dire d'arrondissement.

Le district de Pontrieux, peuplé de 63 000 habitants comprenait 49 communes groupées dans les 9 cantons suivants : Pontrieux, Plouha, Yvias, Paimpol, Lézardrieux, Lanvollon, Pommerit-le-Vicomte, St Gilles-le-Vicomte (devenu St Gilles les Bois) et la Roche Derrien.

Le canton de Pontrieux était alors composé des mêmes communes qu'aujourd'hui, à l'exception de St Gilles qui faisait partie naturellement du canton du même nom.

En organisant la ville de Pontrieux en commune, la Révolution négligea, je ne sais pour quel motif, d'y comprendre le qual.

Les arseneaux de Brest expédièrent, au début de la Révolution, 100 fusils d'un vieux modèle, à Pontrieux. Ces armes défectueuses furent utilisées par la 1ère Cie des Volontaires nationaux, formés dans le district, à son départ pour Saint-Brieuc.

Charles-Antoine LE BRIGANT se rendit à la Fédération Nationale du 14 juillet 1790. Il fut nommé Capitaine à la 1ère Cie de la Garde Nationale de Pontrieux, le 14 mars, et désigné pour assister à Paris, à la fête du 14 juillet, par délibération du Conseil municipal du 25 juin.

Le 15 décembre 1790, les administrateurs du district écrivirent au Département des Côtes du Nord pour confirmer la délibération prise par le Conseil général, le 21 septembre, en faveur de l'établissement d'un hôpital à Pontrieux "dans le lieu ci-devant destiné aux haras et bâti par le sieur de Tuomelin", mais ce projet n'aboutit pas.

En mai 1791, Pontrieux reçut de nouveaux fusils pour ses gardes nationaux qui s'exerçaient régulièrement au tir et à la manoeuvre.

Le 23 novembre de la même année, les administrateurs et le procureur syndic du district écrivirent à la municipalité de Pontrieux que, de très nombreux vols étant commis aux environs et aux portes de la ville, il fallait en découvrir les auteurs, qui devaient être de Pontrieux, et retrouver les objets dérobés que l'on viendrait vendre en ville.

Trois jours après, ces mêmes administrateurs et procureur syndic expédièrent au légué les cloches - poids 4 828 livres - et les cuivres provenant des communautés du district qui avaient été supprimées. Il ne resta à l'église des Fontaines qu'une petite cloche fendue, pour le service du culte.

La vente des effets existant dans la maison des Paulines fut fixée au lundi 5 décembre 1791.

La même année, le procureur de la Commune ordonna, en signe d'égalité, l'enlèvement des armoiries qui se trouvaient sur les maisons, les églises, la pompe, etc...

Le 20 janvier 1792, les administrateurs et le procureur syndic du district écrivirent à la municipalité de Pontrieux, pour lui reprocher d'avoir pris un arrêté - illégal à leurs yeux - permettant l'introduction des cadavres à l'église.

A cette époque, Pontrieux obtint une brigade de Gendarmerie nationale commandée par le lieutenant Chrétient.

Le 3 mars 1792, les prisons de la ville sont déjà pleine.

Le 30 avril, les administrateurs et le procureur syndic reprochèrent, par lettre, à la municipalité de Pontrieux de n'avoir pas rendu à l'évêque, de passage en ville, les honneurs qu'il était en droit d'attendre d'elle.

Le 6 juin, ils acceptèrent l'invitation que leurs avaient adressée la municipalité d'assister en corps à la procession du lendemain.

Le 22 juin, le Directoire du district déclara qu'à son avis il fallait supprimer les foires champêtres et les transférer dans les villes. Ce fut sa réponse à une pétition de plusieurs Pontrieviens jaloux du succès des foires du Ménez-Bré, et invoquant, à l'appui de leur cause, la difficulté de conserver le bon ordre et l'origine féodale des foires champêtres.

Le 4 juillet 1792, le Provost, commissaire du Département, et Margeot, commissaire du district, procédèrent à la formation et à la démarcation de la paroisse de Pontrieux.

.../...

.../...

A cette époque, la municipalité demanda au charpentier Jean LE GOFF de construire un échafaud pour y exposer les citoyens LE FORESTIER et HENRY condamnés au carcan.

Le samedi 14 juillet 1792, les délégués des gardes nationaux du district vinrent à Pontrieux renouveler, à 9 H du matin, le pacte fédératif juré, pour la première fois à Paris, le 14 juillet 1790.

La formule du serment était la suivante : "Je jure de vivre et mourir pour le maintien et la défense de la Constitution".

Un autel à la Patrie fut dressé sur la Place St Yves et le culte religieux y fut célébré. Un arbre de la Liberté fut planté et consacré au bas de la place, vis à vis de la maison habitée aujourd'hui par Mme Vve GUILLERM. Cet arbre se trouve indiqué sur le plan de Pontrieux, dressé le 1er Germinal an VII (21 mars 1799) par M. Piou père, "ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de France au Département des Côtes du Nord". A cet endroit s'élevait, paraît-il, une croix énorme, dans un état de délabrement avancé.

Le 21 juillet, il est ordonné aux citoyens de Pontrieux, âgés de 14 ans au moins, de porter la cocarde tricolore, dans un état de délabrement avancé.

Le 9 août, un bureau installé sur la place St Yves (ou plutôt de la Liberté - c'est son nouveau nom) reçoit les enrôlements volontaires, car la Patrie est en danger.

Dans sa séance du 15 août, l'Assemblée nationale décrète que le district de Pontrieux comptera 13 notaires publics, dont 3 au chef-lieu.

Le 21 du même mois, Guise, brigadier de gendarmerie à Pontrieux, est requis par les administrateurs du district de saisir au plus tôt 21 prêtres ou clercs des environs, et, dans ce but, de se concerter avec M. GAULTIER, commandant de la Garde Nationale, pour agir vigoureusement la nuit suivante et conduire ces ecclésiastiques à Saint-Brieux d'où ils seront envoyés au château de Dinan. 64 gardes nationaux, dont 15 officiers ou sous-officiers, prirent part à cette expédition nocturne.

Le lendemain et le surlendemain, la Chasse aux prêtres non assermentés est faite à Berhet par la Garde Nationale, et à Tréguier par la Gendarmerie de Pontrieux.

Le 8 septembre, il fut procédé au tirage au sort, sur la place de la Liberté. Les canonnières de la Garde Nationale étaient à leurs pièces, mèches allumées.

Cependant, le zèle révolutionnaire de Pontrieux lui avait attiré la haine des communes rurales, restées, pour la plupart, fidèles à l'ancien état des choses, et les paysans des environs jugèrent de s'emparer de la ville.

.../...

Le 10 septembre 1792, armés presque tous d'un seul bâton, et venant de Plœzal, Pommerit-Jaudy, Hengoat, Troguéry, Langcoat, la Roche-Derrien, Coat-Calvizou (?)...etc. Ils se précipitèrent, au nombre 4 000 environ, sur Pontrieux, par les rues des Galeries et des Bouchers. Mais la ville prévenue du projet des campagnards, avait pris des mesures de défense : les gardes nationaux en armes étaient à leur poste, et deux canons, placés chacun à une extrémité de la rue des Liorzou, faisait face à l'ennemi.

Cette modeste artillerie, qui d'ailleurs ne fut pas utilisée, était commandée par les citoyens Charles-Antoine LE BRIGANT (un parent du grand celtologue) et LE MILLIER, capitaine de la Garde Nationale.

Deux notables pontriviens, LE GORREC et LE ROLLAND, ayant vu échouer leurs efforts de pacification, le combat commença. Il dura deux heures et ne fut pas très meurtrier, quoique leur Pontriviens y eussent épuisé toutes leurs munitions. Ceux-ci n'eurent que 6 ou 8 hommes blessés légèrement. Les assaillants abandonnèrent sur le terrain avant de prendre la fuite, 6 ou 8 morts et 4 blessés.

Les pontriviens avaient lutté avec courage, mais, il serait injuste d'oublier les femmes qui se battirent comme de "véritables amazones".

d'ailleurs, le Conseil général de Pontrieux s'occupa d'elles et décida, le 16 septembre, de décerner, en grande solennité, des couronnes civiques à Mlle Marie-Jeanne LAVISSIERE et à Mme GUICMARD, née Hélène GORJO, en récompense de leur telle conduite au combat du 10, qui reste connu dans l'histoire locale sous le nom de "Combat ar vaz" (combat du bâton), en souvenir de l'armement primitif des assaillants.

Dès le lendemain de cette fameuse journée, le détachement de Pontrieux marche sur Plœzal et Pommerit-Jaudy, pour saisir les principaux auteurs de la révolte.

Quelques jours après, le Conseil général de la Commune de Pontrieux, désireux de punir les adversaires du 10 septembre, demanda au Conseil général du district et au département de décider que les communes révoltées paieraient les frais d'installation de 16 réverbères dans Pontrieux. Il faut reconnaître que la vengeance n'était pas terrible.

Le 28 octobre 1792 - ou le dimanche suivant - fut célébrée à Pontrieux, conformément au décret de la Convention Nationale du 28 septembre, une fête civique en mémoire du succès des armes françaises en Savoie, et, pour la première fois, on y chanta "l'hymne des Marseillais".

En 1792, fut inaugurée une prison neuve et des casernes furent aménagées pour le logement de la Cie des Grenadiers et Chasseurs volontaires, en garnison à Pontrieux (92 hommes plus les officiers). Cette compagnie quitta notre ville par Lamballe, le 11 novembre 1792 ; mais elle fut remplacée, le même jour, par 2 compagnies 3ème bataillon de volontaires nationaux venant de Tréguier, et fortes de 160 hommes au total.

.../...

Le 22 novembre 1792, les Pontriviens eurent une sérieuse alerte : le bruit courut que la ville serait attaquée le soir même par des gens "mal intentionnés" ; mais aucun fait anormal ne se produisit.

En 1793, la maison aujourd'hui habitée par M. TOUPIN fut acquise de l'émigré Kéruzec-Runebert par la ville, comme maison nationale. On y installa le Tribunal, l'administration municipale, l'hologe, la gendarmerie, et la prison dans la cour.

Dans la séance de la Convention nationale du dimanche 31 mars 1793, il fut donné lecture d'une lettre du Directoire de Département des Côtes du Nord, disant que le district de Pontrieux s'adressa au ministre, pour les Volontaires combattant sur les frontières : 3 paires de gants, 49 chemises, 28 paires de bas, 110 paires de souliers, 4 capotes, 2 bonnets de toile, et une aune de toile.

En avril 1793, un Comité de surveillance fut créé à Pontrieux.

Le jeudi de la Fête-Dieu, sur l'ordre de la municipalité, tous les habitants "étendirent" devant leur maison.

Les corps constitués, la garde nationale et volontaire assistèrent à la procession, à la sortie et à la rentrée de laquelle trois coups de canon furent tirés.

Le 17 juin 1793, la municipalité ordonna au Capitaine LE SIDANER, commandant de la 1ère Cie de la Garde nationale, de désarmer immédiatement MM. de Courson et Kéruzec, seigneurs du Guelzic et leur interdit (à eux et à leurs familles) de quitter Pontrieux, avec obligation de se rendre à 10 H du matin et à 5 H du soir, chaque jour pour l'appel, à la maison commune.

Dans la séance de la Convention Nationale du mardi 30 juillet 1793, présidée par Danton, la Commission des Six fit connaître que le Canton de Pontrieux était de ceux qui avaient accepté à l'unanimité l'acte constitutionnel.

Le 10 août 1793, la Fédération fut fêtée à Pontrieux avec le cérémonial habituel : autel à la patrie, et serment des corps constitués jurant fidélité à la République Une et Indivisible, etc...

Le 4 octobre 1793, le Directoire du district de Pontrieux, composé des citoyens Paranthoën, Thierry, Le Gorrec, Pouhaër et Guiot, dressent la liste des "suspects" habitant habitant le chef-lieu.

Cette liste comprend les noms suivants : Kéruzec, Dufrêne, Tuomelin, Menguy, La Tavignon, La Vittu (femme Kéruzec), la fille du Pin de Montméa, Courson, Marguerite Kerpontou, Marie-Joseph Le Naour, Marguerite Le Naour (sa tante), Jeanné Huon et sa mère, Christophe Auffrèt et sa fille. Les "suspects" furent transférés de Pontrieux à Cuirgamp.

.../...

Le 23 brumaire an II (13 novembre 1793) l'administration du district écrivit à la Convention pour la féliciter et lui exprimer sa satisfaction de constater que les noms des mois, dans le calendrier républicain, rappelaient beaucoup les noms des mois en langue bretonne.

Malgré leurs amours pour les idées nouvelles les Pontriviens s'habitèrent très difficilement aux nouveaux jours de fête (les décadi), et l'administration du district fut obligé d'agir énergiquement sur la Municipalité pour lui faire entendre raison à cet égard.

Dans sa séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793) la Convention Nationale vota une mention honorable à la municipalité de Pontrieux qui dès qu'elle a reçu la nouvelle que les brigands de Vendée s'étaient dispersés, tant du côté de Redon que de Laval, a envoyé 50 de ses citoyens pour les "détruire".

Dans la même séance, la Convention vota une nouvelle mention honorable pour la Municipalité de Pontrieux, qui applaudit à la juste punition d'Antoinette et des députés conspirateurs et aux travaux de la Convention Nationale, qu'elle invite à rester à son poste jusqu'à la paix.

Le 6 janvier 1794, René Gaultier, de Pontrieux est élu Député des Côtes du Nord à la Convention Nationale.

A la même époque, on enlève les croix qui se trouvaient aux Fontaines, Pen-Feuteun, et au Moulin des Cochons ou du Trieux. Le premier de ces noms était dû à ce fait que le marché aux porcs se tenait à côté de ce moulin.

Le 15 pluviôse an II (3 février 1794) la municipalité ordonne que le prix de la livre de saumon ne dépassera pas "dix sols" et que la vente se fera place du Marché.

Le 5 ventose an II (23 février 1794) l'administration du district cénonce à la municipalité ce fait que, malgré la disette de froment et la défense édictée par la loi, certains boulangers de Pontrieux fabriquent, pour quelques clients, du pain contenant que la pure fleur de froment, au lieu de "pain d'égalité".

Le 29 ventose an II (19 mars 1794) la municipalité arrête que l'église St Yves servira désormais aux assemblées de la société populaire et s'appellera le Temple de la Raison.

La rue St Yves deviendra la rue de la Liberté et la Place au Blé prendra le nom de la Place de la Fraternité. (C'est la Place actuelle de la Pompe ou de L'Eglise).

Le premier germinal an II (21 mars 1794) il y a déjà à Pontrieux une société de "Montagnards".

.../...

Dans la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794) de la convention nationale, présidée par Tallien, il est donné lecture d'une lettre de l'agent national provisoire du district de Pontrieux qui annonce que l'on y vend très avantageusement "les biens de ces scélérats qui ont déserté leur patrie".

Le 22 germinal an II (11 avril 1794), la municipalité vote une nouvelle adresse de félicitations à la Convention Nationale qui a vaincu "la terrible conjuration". Il s'agit évidemment de la victoire remportée à la Convention par le parti de Robespierre sur Hébert et ses amis, décapités le 24 mars, ainsi que sur Danton et ses partisans qui, arrêtés le 30 mars, vont être exécutés le 25 avril 1794.

Le 6 floréal an II (25 avril 1794) ; la prison de Pontrieux est trop petite, en raison de nombreuses arrestations de prêtres. Le "Lion d'Or", qui peut recevoir 50 hommes devint la prison auxiliaire.

Le 9 floréal an II, le Lion d'Or étant devenu lui-même insuffisant, l'Administration doit prendre, comme nouvelle prison auxiliaire, la maison Le Millier, ancienne caserne toujours louée à la République.

Le 22 floréal, l'administration du district se plaint à la Municipalité de Pontrieux que les fêtes catholiques et les dimanches continuent à y être observés, au détriment des décadis.

Le lendemain, les commissaires le Pouliquen et Charles Le Guiot procèdent à l'inventaire des deux églises.

Le 24 floréal, l'administration du district autorise la municipalité de Pontrieux à enlever de l'église St Yves "les autels et autres tableaux et hochets de fanatisme. Le Temple de la Raison doit être purgé de tout signe caractéristique d'une secte absurde et subversive des principes de liberté et d'égalité".

Le lendemain, l'administration du district autorise "l'Ingénieur des Ponts et Chaussées du 4ème arrondissement des Côtes du Nord" à utiliser les croix situées entre Pontrieux et la Roche-Berrien ainsi que d'autres, en cas de besoin, à la reconstitution du Pont de la Motte (Pont ar Vouden) entre Pontrieux et Ploézal.

Le 1er priarial an II, l'administration du district le Temple de la Montagne (ci-devant Eglise des Fontaines) pour servir de magasin aux vieux linges provenant des églises et chapelles du district et destinés aux hôpitaux militaires.

Le 26 messidor (14 juillet 1794) Pontrieux fut le théâtre d'une fête magnifique, si l'on en juge par les détails suivants :
Dès la veille, tous les citoyens balayèrent les rues et ornèrent leurs maisons de branches de chêne. Un coup de canon fut tiré. Le lendemain toutes les citoyennes portaient à la main un bouquet de feuilles de chêne, les citoyens prirent les armes.

.../...

Les gardes nationaux se rassemblèrent à huit heures du matin et allèrent à la maison commune chercher les autorités. Le cortège se rendit au Temple dédié à l'Être suprême où l'Agent National de la Commune prononça un discours vibrant de patriotisme. Ensuite, un roulement de tambours, puis les cris poussés par la foule : "Vive la République. Vive la Convention Nationale. Périront tous les tyrans..." précédèrent le chant d'hymnes patriotiques.
Le cortège se rendit ensuite sur la Place de la Liberté où une Bastille en bois, surmontée de sept tours, avait été édiflée. L'Agent National de la Commune prit à nouveau la parole pour expliquer au peuple le symbole représenté par cette bastille en miniature. Puis un membre de chaque corps constitué, le plus ancien garde-national, le citoyen et la citoyenne les plus âgés, incendièrent cette bastille, tandis que le canon tonnait, que la musique jouait et que la foule clamait sa joie et son bonheur en chantant le premier couplet de "l'Hymne des Marseillais".

Le cortège prit alors la route du "Bosquet de la Montagne", c'est-à-dire des ruines de la forteresse de Châteaulin-sur-Trieux, sur lesquelles tous dansèrent autour de l'arbre de l'égalité, au son des airs patriotiques.

La rentrée dans Pontrieux se fit par la rue de la Montagne (aujourd'hui Traoumélédern) et la place de la Fraternité. Les corps constitués furent ainsi reconduits jusqu'à la maison commune par le peuple qui chantait toujours.

Sur la place de la Liberté, les troupes déposèrent les armes.

A une heure du soir, le son de la cloche convoqua la foule au Temple où elle chanta des hymnes patriotiques. Puis de deux heures à six heures, les danses reprirent fort animées.

Enfin à six heures, nouvelle cérémonie au temple de l'Éternel, suivie d'une promenade des citoyens et des citoyennes qui se tenaient par le bras et parcoururent ainsi les rues de la ville, précédés de la musique.

Au bout de chaque rue, une ronde était dansée. A six heures du soir, Pontrieviens et Pontrieviennes, vraiment infatigables, recommencèrent à danser et la garde nationale fit une farandole sur la place de la liberté.

A cette époque, les administrateurs du district déclarent que l'observation des dimanches est "ruineuse pour l'agriculture" et "funeste pour les mœurs".

Dans la séance de la Convention Nationale du 17 Thermidor an II, il est donné lecture d'une lettre d'agent national près le district de Pontrieux qui déclare que ses concitoyens "ne croient plus aux revenants".

Le lendemain, l'administration du district adresse ses compliments à la Convention pour la "mise à mort du nouveau Catilina". Cette appellation désigne, sans nul doute, Robespierre qui était monté sur l'échafaud le 10 Thermidor soit neuf jours auparavant.

.../...

Le 22 du même mois, l'administrateur du même district invite les instituteurs publics de langue française de l'arrondissement à "faire disparaître un idiomme barbare et stérile".

En insultant ainsi notre vieille langue bretonne, ces malheureux administrateurs oubliaient probablement que, moins de 9 mois auparavant, ils en avaient fait un éloge mérité, dans leur lettre à la Convention, relative aux noms des 12 mois de l'année dans le calendrier républicain et dans la bouche d'un breton.

Le lendemain, la fête du 10 août fut célébrée à Pontrieux avec tout le cérémonial de l'époque.

Le 29 Thermidor an II, l'administration du district ordonne à la municipalité de Pontrieux, ainsi qu'à celle des autres communes, de supprimer, dans le courant d'une décennie, tout signe public d'un culte quelconque : croix, tableaux, statues... etc.

Le 27 vendémiaire an III, les citoyens LE GOREC aîné et LE CONIAT remettent aux administrateurs du district 645 francs, montant de la souscription ouverte à Pontrieux pour la construction d'un vaisseau de guerre.

Le II brumaire an III, le Directoire de Pontrieux décide que ni foires ni marchés ne se tiendraient les jours de décade. Ceux qui devaient avoir lieu ces jours-là seraient remis au lendemain, "pour laisser le peuple assister à la lecture des lois et aux instructions patriotiques".

Le 26 du même mois, la gendarmerie de Pontrieux conduisit à Tréguier 15 prêtres et à Guingamp 8 autres prêtres pour y être emprisonnés.

La loi du 12 mars 1795 supprima le Comité révolutionnaire de Pontrieux.

Le 14 août 1795, l'administration du district reprocha, une fois de plus, la saleté de la ville aux officiers municipaux de Pontrieux.

A la séance de la Convention Nationale du 15 octobre 1795, il fut donné lecture d'une adresse de l'administration de Pontrieux invitant la Convention Nationale à prendre des mesures contre les meneurs révoltés des sections de Paris (mention honorable).

En Frimaire an IV (22 novembre - 21 décembre 1795) le district de Pontrieux fut supprimé, mais le tribunal de première instance y fut maintenu pendant quelques années encore.

Le 9 février 1797, l'administration nationale arrêta que les canons constituant l'artillerie pontrievienne seraient transférés à l'église St Yves, servant de magasin à la République.

Peu après, la 24ème demi-brigade quitta Pontrieux pour l'armée de Sambre et Meuse.

Le 22 septembre 1797, 14 prêtres du canton, dont SIMONET, curé de Pontrieux, prêtèrent le serment suivant : "Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la

.../...

République et à la Constitution de l'an III".

Le 10 juillet 1798, les citoyens LE BRIGANT Charles-Antoine, BERNARD, GUERIN et LE GARS achetèrent l'église St Yves au prix de 360 francs, en s'engageant à la démolir dans les trois mois : ce qu'ils ne firent pas immédiatement d'ailleurs. Ils reçurent en effet du chef de district une lettre du 16 vendémiaire an 7, leur disant : "Vous deviez démolir l'église dans les trois mois, suivant l'adjudication, et vous ne l'avez pas fait. Si vous ne remplissez pas votre engagement de suite, le marché sera résilié". L'église fut démolie en 1799, malgré LE BRIGANT.

Auparavant le choix entre les deux églises fut donné à SIMONET, curé intrus de Pontrieux, qui au grand mécontentement des catholiques intelligents, décida de conserver les Fontaines en sacrifiant St Yves.

Le 14 novembre 1798, des primes furent accordées pour la destruction des loups toujours très nombreux aux environs de la ville.

Pontrieux s'arma à la même époque pour combattre les brigands des campagnes. Dans ce but, elle créa une "colonne mobile" qui ne dura que quelques mois.

Le 20 mars 1799, la fête de la souveraineté du peuple fut célébrée au temple décadaire à dix heures du matin, puis la journée se passa en réjouissances variées : courses à pied et à cheval, concours de tir au "pape-guay".

Le 12 mai 1799, le Procureur de la Commune, craignant d'être dénoncé par des étrangers, interdit à SIMONET, curé, de laisser sortir la croix.

Vers le 23 janvier 1800, la garde nationale de Pontrieux et un parti de chouans (commandé par COURSON de la VILLE VALIS qui les avait installés au presbytère de St-Gilles-Les-Bois, chez le curé constitutionnel LE GALL) se livrèrent bataille au Restmeur en Pommerit-les-Bois (aujourd'hui Pommerit-le-Vicomte).

Les Chouans, au nombre de 3 à 400 furent attaqués dans les avenues du parc par 50 Pontrieviens ; mais ceux-ci, qui ne reçurent pas de Guingamp le secours demandé, furent repoussés et perdirent 5 hommes (3 blessés et 2 tués, dont le chapelier PELAIS, originaire d'Auray). A ces pertes, il faut ajouter celle d'un nommé GUERIN qui, fait prisonnier par les Chouans, fut assassiné par eux, et odieusement mutilé sur l'ordre du Conseil de guerre des Chouans.

Le curé de St Gilles inhuma les républicains dans le cimetière de sa commune.

Vainqueurs, les royalistes s'établirent dans le château du Restmeur. Pour fêter leur succès, le jardinier du château alla s'ennivrer à l'auberge, si bien qu'en rentrant chez lui, le soir, au factionnaire qui lui criait "Qui vive ?" il répondit par erreur "Républicain". La sentinelle des chouans lui envoya aussitôt une balle qui l'étendit raide mort.

Le 7 septembre 1800, le Maire Y.M. BERNARD, son adjoint, François LE SAUX jeune, et les conseillers municipaux de Pontrieux jurèrent fidélité à la Constitution.

.../...

Pendant la Révolution, notre petite ville a été occupée par les troupes régulières ci-après : le 24^{ème} dragon, la 184^{ème} demi-brigade, les 14 chasseurs à cheval et le 24^{ème} demi-brigade.

Le 4 février 1802, le Conseil Municipal demanda l'aurisiation, qui lui fut accordée, de vendre, pour embellir la ville et se procurer des ressources, plusieurs terrains vagues situés rue du Liorzou, rue des Fontaines et principalement auprès du moulin Richel.

En 1819, on voyait encore, contigüe à la place St Yves, la place appelée "Le Poul-Hesquen".

A cette époque le champ de foire se trouvait à la sortie de la ville, près de la rue de l'Eperonnerie. Le Pontrieux d'alors ne ressemblait guère à ce qu'il est actuellement. On n'y trouvait en effet que huit maisons "d'assez bon goût". La plupart des habitations étaient construites en bois et couvertes de chaume. Ainsi le Tribunal de Guingamp avait-il déclaré que Pontrieux n'était pas une "Ville".

En tout cas, il va le devenir grâce à divers travaux qui lui donneront un cachet de propreté et même d'élégance qui il a su conserver depuis lors.

Par ordonnance royale du 25 février 1824, Pontrieux fut autorisé, sur sa demande, à acquérir plusieurs maisons pour agrandir la Place actuelle de la Pompe ou de l'église, mais ce ne fut que trois ans après que cette place prit un aspect convenable, à la suite de travaux qui s'élevèrent à 13 000 francs.

Pour une nouvelle ordonnance royale, la ville fut autorisée, le 11 février 1829, à acheter le four Liorzou, estimé 2 540 francs pour y construire une halle à viande. C'est sur l'emplacement de cette halle que fut construite la salle dans laquelle nous nous trouvons et qui a été achevée il y a trois ans.

En 1831, le tracé de l'église St Yves disparut et, sur son emplacement, fut édifiée la place actuelle avec son parapet. Des ormes y furent plantés.

En 1834, la Mairie et les Halles étaient terminées : le tout avait coûté 35 000 francs.

L'année suivante, le chemin passant près du Guelzic (nouvelle route de Quemper-Guézennec) fut amélioré, pour permettre d'éviter le passage de "Grao an ed".

En 1834, la Mairie et les Halles étaient terminées : le tout avait coûté 35 000 francs.

Le cimetière du Liorzou étant devenu insuffisant, d'autant plus que les corps s'y conservaient à peu près intacts, pendant 15 ou 20 ans, surtout dans le bas, le Conseil Municipal se propose d'en créer un nouveau à Poul-pri, dans la commune de Ploézal. Mais Ploézal ne voulut pas y consentir, de peur que la partie de son territoire située entre Poul-pri et la ville ne fut, tôt ou tard, annexée à la commune de Pontrieux.

.../...

Il fallu donc chercher ailleurs et, le 4 février 1834, une ordonnance royale autorise la ville à acheter l'emplacement actuel qui lui fut vendu par Julien HELLO 3 500 francs plus l'extinction d'une rente annuelle de 17 francs, remboursable au denier 20, dûe par le vendeur à la ville. Le terrain ne mesurait que 40 cordes. L'opinion générale fut que HELLO avait fait une excellente opération.

Le nouveau cimetière fut terminé en mai 1835 : il avait coûté 10 000 francs. Le conseil municipal décida d'y transporter la croix du calvaire. La première inhumation y fut faite le 25 juin 1835, avant qu'il n'ait été béni. Ce fut celle de Marie-Jeanne OLLIVIER, femme de Guillaume LAMY, maçon.

Le 3 mai 1835, la ville acheta à Claude CAULTIER de KERMOAL, moyennant 7 742 francs déjà reçus, la maison des Paulines, qui avait été adjugée, le 10 juillet 1792, comme domaine national, à Jean LE MILLIER.

Cette même année, la rue du Quai étant trop étroite et trop rapide, le département acheta, du côté de la rivière, un terrain occupé par de vieilles maisons, et fut abaisser le sol jusqu'à Grao-an-ed et même un peu plus loin, afin de diminuer la pente.

Quatre ans après, en 1839, le côté de la rue qui est à droite lorsqu'on se dirige vers le quai, était presque complètement rebâti. De plus, la rue de la Presqu'île, des Bouchers, de N.D. des Fontaines étaient fort embellies. La nouvelle route de Pontrieux à Guingamp par le bourg de St Clet, fut terminée vers 1848.

Enfin, dans les dernières années du second Empire, le Pont du Quai fut jeté sur le Trieux, malgré les protestations d'une grande partie de la population. Aujourd'hui, personne n'oserait contester l'utilité et même la nécessité de ce travail.

Pontrieux, qui a toujours été un centre commercial d'une certaine importance, avait autrefois, lorsque les communications étaient moins faciles qu'aujourd'hui, des foires très suivies. Au XVIII^{ème} siècle, elles se tenaient six fois par an, aux dates ci-après : le 2^{ème} lundi de février, le 1^{er} lundi d'avril, le dernier lundi de mai, le 2^{ème} lundi de septembre, le 2^{ème} lundi d'octobre, le dernier lundi de novembre.

La première foire du samedi, veille du 3^{ème} dimanche de juillet, connue sous le nom de "foire du pardon" se tint le 15 juillet 1837.

De 1800 à 1870, l'histoire locale n'enregistre que des faits de minime importance. En voici d'ailleurs les principaux :

En 1812, la ville comptait 1365 habitants, et en 1813, sept de plus : 1 372.

En 1817, la paroisse de Pontrieux se rendit en procession à N.D. de Bon Secours de Guingamp pour demander un temps serrein. Elle y retourna avec Ploézal, en 1834, pendant l'octave de la Fête-Dieu ; mais cette fois, pour demander la pluie.

.../...

Le 26 juin 1826, Charles X rendit à St Cloud une ordonnance royale revisant à nouveau les tarifs d'octroi de Pontrioux

A la nouvelle de la Révolution de juillet 1830, les Pontriiviens de la "Jeune France" décidèrent de nommer un maire en remplacement M. Charles GAULTIER DE KERMOAL, mais celui-ci fut réélu.

Le drapeau tricolore fut promené en triomphe dans la ville au bruit de l'artillerie, et arboré à la mairie aux cris de "Vive la Liberté". La journée se passa en fêtes, mais le soir, le bruit courut que le curé allait fondre sur la ville avec les chouans.

Certains exaltés se proposant d'aller fouiller la Cure, le Maire, pour les calmer, s'y rendit lui-même à 10 h du soir, avec quelques notables. Il n'y constata naturellement rien d'anormal, et se retira avec ses amis, après avoir présenté ses excuses au curé. Pendant plusieurs soirs, la Garde nationale monta la garde en ville, mais aucun trouble ne se produisit.

Le 15 septembre suivant, le Maire, son adjoint et les Conseillers municipaux, réunis à la Mairie à 10 heures du matin jurèrent "fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume".

Vers 1832, le "Café Suisse" était le lieu de rendez-vous des élégants Pontriiviens. La population de la ville était alors de 1647 habitants.

En cette année 1832, Pontrioux fut victime, comme la France entière, d'une terrible épidémie de choléra, et perdit de ce fait 40 à 45 habitants, chiffre relativement faible. La population pauvre fut la plus atteinte.

Pontrioux n'ayant jamais eu d'hôpital, le curé fit venir les Filles du Saint-Esprit pour en improviser un. A Noël 1832, les ravages causés par la maladie cessèrent ; mais les religieuses du Saint-Esprit restèrent dans la ville pour y diriger une école des filles dans l'ancienne Maison des Paulines et dans dépendances, grâce à la générosité de M. LANNIER, curé, et de Mme Vve BOURGNEUF.

Le 1^{er} juin 1833, le Conseil municipal protesta, en vain d'ailleurs, contre le projet d'un pont suspendu à Lézardrieux.

En 1837, Pontrioux comptait 1794 habitants.

Du 14 au 21 janvier 1838, la température s'abaissa d'une façon extraordinaire. Le Trieux fut entièrement glacé le 20, et les chasseurs trouvèrent aux environs de la ville une quantité insolite de sauvagine. Il paraît même que, du côté de Tréguier, on prenait des cygnes à la course.

Le 3 mars 1839, le Maire de Pontrioux, Claude LE GORREC opposé au Gouvernement, fut élu député de Guingamp.

Le 19 mars 1841, trente sept notables de la Ville, réunis à la Mairie, cherchèrent à supprimer la mendicité. Le 7 décembre suivant, les statuts de la Société qu'ils fondèrent furent adoptés.

.../...

Le 11 juin 1842, une loi retira le Quai à Quemper-Guézennec, pour le donner à Pontrioux, dont la population s'accrut ainsi de 175 habitants.

Le dimanche 19 juin 1842, un orage terrible éclata : le ruisseau de Kergozou inonda, dans l'après-midi, le quartier des Fontaines. Ce qui causa de sérieuses pertes matérielles.

En octobre 1845, le curé de Pontrioux, M. Lannier, jeta les fondements d'un hôpital dans une maison lui appartenant située sur Goasguen.

En 1846 la population de Pontrioux est de 1939 habitants et, en 1856, de 2004.

Le dimanche 8 mars 1846, le clergé et les fidèles se rendirent en procession au vieux cimetière du Liorzou, y prirent les reliques des défunts et les portèrent à l'église, puis au nouveau cimetière.

En 1848, la Garde Nationale comprenant 348 hommes dont 210 chasseurs et 62 sapeurs-pompiers.

Le développement du commerce pontriivien après la période révolutionnaire nécessite de nombreux travaux au port. Le premier quai fut commencé vers 1805, aux frais du gouvernement impérial qui y dépensa 45 000 francs. Vingt ans après (1825), l'état accorda 33 000 francs pour le prolongement du quai en aval et pour divers autres travaux maritimes.

Au début XIX^e siècle, "un homme aux projets gigantesques" voulut faire le gouvernement canaliser le Trieux entre Pontrioux et Guingamp, mais ce projet n'aboutit naturellement pas.

D'après Ogée, les pêcheurs prenaient autrefois, dans le port, 1200 à 1500 saumons par an, si bien que les domestiques refusaient d'en manger plus de trois fois par semaine. Il s'agissait il est vrai, non pas de poisson frais, mais de quamon salé. Le produit de la pêche devait alors être consommé sur place, en raison de l'impossibilité de le transporter à grande distance.

Mais, vers 1834, on ne prenait déjà plus que 5 à 600 saumons par an, et leur prix était alors de 2,50 francs à 3 francs la livre, pendant le Carême.

Pour pratiquer cette pêche, le meilleur endroit était le port, près du moulin de la Roche-Jagu, dont le meunier vendit à une époque, près de 1500 saumons par an.

Le 18 septembre 1844, le chemin de halage fut commencé entre le port et le village de Goas-Villinic. En 1847, ce chemin fut prolongé de 900 mètres dans la direction de Frynaudour qu'il atteint aujourd'hui.

En juin 1846, le quai fut à nouveau prolongé de 70 mètres en aval.

.../...

LA QUERELLE DES EGLISES

Avant de terminer l'histoire des 70 premières années du XIXe siècle, il est indispensable de s'occuper un peu de la question église.

Depuis la démolition de St Yves, l'église des Fontaines était donc l'église paroissiale et, en 1804, Monsieur LE GALL, curé, y dépensa 12 000 francs pour l'agrandir. Elle n'en devient pas moins laide, si bien que M. Jean-Marie de LAMMENAIS, vicaire général capitulaire voulut l'interdire vers 1817, parce qu'il la trouvait indécente pour le culte. Sur les instances de Monsieur LANNIER, curé, il se borna cependant à défendre de la réparer à nouveau. Cependant le curé fut obligé d'y effectuer quelques travaux urgents, car le Conseil municipal refusait de construire une nouvelle église.

En 1829, le curé songea à en bâtir une au haut de la place St Yves, mais le terrain était insuffisant et convoité d'autre part par la municipalité pour la construction de la mairie actuelle.

Le 13 février 1835, le Conseil municipal dut reconnaître la nécessité de construire une église, mais ne prit aucune décision absolue. Une quête en ville pour une nouvelle église ne produisit même pas 9 000 francs quelque temps après.

L'année suivante, l'Evêque, considérant que l'emplacement des Fontaines était trop difficile d'accès pour que l'on y bâtît une nouvelle église, le curé de Pontrieux acheta, aux prix de 5 000 francs, la propriété de "Koz-Ilis" qui appartenait au Maire, Monsieur Gautier de Kermoal, et offrit ce terrain gratuitement à la ville. Par 6 voix contre 4, le Conseil municipal accepta provisoirement cette donation, le 2 août 1836, et le Préfet confirma cette délibération le 26 octobre, malgré une vive opposition.

Le 10 novembre, 7 conseillers opposés à l'emplacement de "Koz-Ilis" - il y avait alors 14 conseillers - refusèrent d'accepter le don du curé "pour ne pas paralyser le commerce de la rue des Fontaines".

Cependant l'Evêque Monseigneur Mathieu LE GROING de la ROMAGERES, le Préfet, M. THIEULEN, et la majorité de la population, étaient alors favorables à l'emplacement de "Koz-Ilis". Le 19 janvier 1837, le Conseil Fabrique, présidé par l'Evêque, fut du même avis, par 5 voix contre une.

Il est plus que temps de prendre une décision, car la vieille église des Fontaines tombe en ruines. Le 19 février 1837, pendant les vêpres, les fidèles, croyant que l'église allait s'effondrer sur eux, brisent les fenêtres et se précipitent à l'extérieur. Ceux qui tombent sont foulés aux pieds : c'est ainsi que trois personnes moururent des blessures reçues en cette sinistre journée.

.../...

Des scènes analogues, mais moins graves heureusement se reproduisirent le 12 mars, le 30 avril, ainsi que le 9 juillet 1837, le 24 juin et le 29 juillet 1838, ainsi que le 1er et le 14 novembre 1841. Il est vrai que les deux paniques de 1838 furent causées, la première par les cris d'un enfant chassé de l'église en raison de sa dissipation et la seconde par un violent coup de tonnerre.

Des quêtes pour l'église de "Koz-Ilis" furent organisées en 1837, tant à l'intérieur de l'église que dans la ville. Ces dernières furent faites par plusieurs dames qui obtinrent de plus cent francs de la Reine Marie-Emilie, grâce à l'avis favorable du Préfet et à l'appui du Maire, de l'adjoint, des députés du département et de M. de la VILLEGONTIER, pair de France.

Le 29 mars 1837, le Conseil municipal reconnut une fois de plus, à l'unanimité, la nécessité de construire une église, mais par 8 voix contre 5, il opta pour l'emplacement des Fontaines.

Malgré ce vote, l'Eglise de Koz-Ilis est commencée le 3 avril 1837.

Le 11 mai, le Conseil municipal, revenant sur sa première décision, choisit un nouvel emplacement situé sur la place de la Pompe et appartenant à Monsieur de FLOYD, de Pommerit-le-Vicomte, et à Monsieur AUGUSTINI, de Pontrieux. Ce choix se fit à l'unanimité, moins la voix du Maire. Dès le lendemain, les conseillers commencèrent en ville une quête pour leur église.

Le 16 mai, la moitié du Conseil municipal était soumise à l'élection. Celle-ci se fit sur un terrain unique : emplacement de la future église, et donna la victoire aux adversaires de Koz-Ilis. Quatre jours après, le Maire donna sa démission ; il fut remplacé par M. Claude LE GORREC Fils.

Un instant abattu, le parti de Koz-Ilis (encore appelé "Caraco" à cause que le nommé Chevoir, dit-Caraco, avait été le dernier locataire du jardin du Koz-Ilis), le parti Koz-Ilis, dis-je repri courage. Il était persuadé en effet que le Conseil municipal échouerait dans son projet et, dès le 22 mai, il décida de continuer les travaux avec le concours manuels d'hommes et de femmes de toutes conditions. Le 25 juin la première pierre fut bénite par le curé. Le 13 juillet, l'Evêque vint lui-même travailler et transporter des pierres.

Dans le parti adverse, on était loin aussi de rester inactif. Le 11 juin, la municipalité avait annoncé à la population l'achat du terrain Floy, et promis que les impôts ne seraient pas augmentés de ce fait.

Le 29 du même mois, le Préfet avait prévenu le Curé par lettre qu'il ne reconnaîtrait comme église paroissiale que celle qui serait reçue comme telle par le Conseil municipal.

Les propriétés Floy et Augustini ont coûté respectivement 17 000 et 13 000 francs.

.../...

Le 8 décembre 1837 se termina une enquête "de commodo et incommodo", faite pendant onze jours par M. LE SAUX, Juge de Paix et conseillers municipal, et ME LE BONNIEC, son greffier, sur l'ordre du Préfet, qui désirait avoir l'opinion de la population sur l'emplacement de la future église. Les personnes des deux sexes furent admises à partir de 15 ans à donner leur avis.

Le résultat de cette enquête effectuée par deux adversaires acharnés de Koz-Ilis fut le suivant :
Pour l'emplacement Floy-Augustini : 475 personnes payant un total de 5 917,62 de contributions.
Contre cet emplacement : 255 personnes n'ayant 2 801,84.

Quelques mois après, le 6 mai 1838, les adversaires Koz-Ilis emportèrent un nouveau succès en réussissant à s'emparer du bureau du Conseil de Fabrique. Le 6 novembre suivant le Ministre des Cultes écrivit à l'Evêque pour lui refuser l'autorisation de bénir solennellement l'église de Koz-Ilis, des troubles sérieux étant à craindre.

Le 10, dès que cette nouvelle fut connue à Pontrieux, une partie de la Garde Nationale fut convoquée pour le lendemain à 10 heures à la Mairie avec armes et bagages.

Le dimanche 11, à 6 heures du matin, deux guérites furent placées à Koz-Ilis : l'une à l'entrée du jardin et l'autre en dehors du jardin, vis à vis le pignon du Choeur. Deux sentinelles veillaient devant chaque guérite. Un corps de garde était constitué à proximité - ou "salle battar" -. Les gendarmes eux-même étaient là.

A 7 heures, l'Evêque célébra la messe aux Fontaines et déclara à l'Evangile qu'il ne bénirait pas "Koz-Ilis", parce qu'il se soumettait aux lois et que le roi lui avait interdit de procéder à cette bénédiction.

Après les vêpres, l'Evêque visita la nouvelle église exhorta les sentinelles à faire leur devoir, les bénit et partit. La garde déposé alors les armes.

Le 14 janvier 1839, le Conseil municipal s'opposa à la pétition de M. GAULTIER DE KERMOAL qui demandait au Gouvernement de l'autoriser à faire célébrer la messe, provisoirement au moins, à Koz-Ilis, et de reconnaître cette église comme chapelle privée desservie par un prêtre, aux frais du propriétaire.

Le 13 juin 1839, l'Evêque et le Curé assistèrent, à 9 heures du matin, à une réunion du Conseil municipal qui repoussa à l'unanimité, la proposition de l'Evêque d'adopter Koz-Ilis, pendant 18 mois ou 2 ans.

Le 8 avril 1840, le Conseil de Fabrique invita l'Evêque à venir bénir la première pierre de ce nouvel édifice, mais cette invitation ne fut pas acceptée. On raconta même que l'Evêque avait interdit au clergé de procéder à cette cérémonie. Devant ce refus, la première pierre fut posée le 3 août, par les autorités civiles.

.../...

Cette église qui, seule, sert au culte, a été dessinée par LE PESCHEUR-BERTRAND, architecte.

Mais peu à peu, les esprits se calmaient et, le jeudi 2 juin 1842, M. Lannier, curé, délégué par l'Evêque, bénissait la première pierre placée sous le Maître-autel. Le 30 octobre suivant, l'Eglise elle-même était bénite, sous le vocable de la "Très Sainte-Vierge-Marie, Mère de Dieu, par M. LE BORGNE, Vicaire général, au nom de l'Evêque.

C'est ainsi que se termina une querelle qui avait duré six ans et divisé la commune en deux partis acharnés l'un contre l'autre.

Le 17 janvier 1845, le Curé de Pontrieux reçut de l'Evêché des reliques de St Yves, de St Gonéry, abbé, de St Théodore, martyr et de Ste Victoire, martyre.

Ces reliques furent transportées, le 20 avril suivant, du presbytère à l'église.

L'Eglise des Fontaines, l'ancien calvaire et les terrains adjacents furent vendus, le 16 novembre 1846, à Jacques le Mansec, cafetier à Pontrieux.

En 1857, M. LE GORREC, député, obtint de l'Empereur un tableau pour l'Eglise. Ce tableau représente "La délivrance de St Pierre de la prison par l'Ange".

Le 20 mars 1886, Mr Baudour, curé, reçut une portion de la Vraie croix.

Il serait peut-être intéressant pour les Pontriviens de connaître l'appréciation des historiens à leur sujet :

D'après le dictionnaire breton du Père Grégoire de Rostrenen, les "Jeunes garçons de Pontriviens étaient si turbulents à l'église et ailleurs que les mots "eubeul Pontreo" - en français "poulaïn de Pontrieux" - signifiaient : enfant mal élevé.

En 1856, Jollivet écrivait : "Les Pontriviens sont opiniâtres, actifs, ardents, résolus, se précipitent volontiers dans la lutte et y déploient une grande fermeté de caractère : leurs petites querelles d'intérieur passionnent les femmes elles-mêmes".

Puis il ajoutait qu'à Pontrieux "chacun se pose carrément dans le camp qu'il a choisi et ne l'abandonne plus. Les habiles à faces multiples ne réussiraient pas à Pontrieux.

Plus loin il dit que toutes les rivalités cessent devant l'intérêt de la ville et que "les Pontriviens naissent pour la plupart avec les aptitudes qui font l'homme public et l'homme d'affaires".

En 1862, Gaultier du Mottay reconnaissait que la population de Pontrieux était "remarquablement énergique et intelligente".

.../...

Sans avoir donné le jour à des hommes véritablement illustres, notre petite cité peut-être fière de plusieurs de plusieurs de ses enfants.

Parmi les plus remarquables, je vous citerai :

Jacques LE BRIGANT, né le 18 juillet 1720 et mort à Tréguier, le 3 février 1804. Je ne vous parlerai pas plus longuement de l'auteur des "Origines de la langue celtique", d'une "Dissertation sur une nation des Celtes nommée Brigantes". L'Union Régionaliste bretonne a mis au concours une étude sur ce célèbre celtologue. Je regrette vivement que mes nombreuses occupations ne m'aient pas permis d'apporter à ce concours un modeste travail dont l'unique mérite eut été d'ailleurs d'avoir été écrit par un compatriote de LE BRIGANT.

Yves BASTION (19 mai 1751 - 8 mai 1814) Docteur en Théologie, principal du Collège de Tréguier, official et grand vicaire du diocèse de Tréguier, sous-prieur de la congrégation des Chamoines réguliers de Sainte-Geneviève, auteur d'ouvrages sur la religion et l'éducation.

J. M. HELLO, Docteur en médecine, Officier de la Légion d'Honneur, qui a laissé une relation de l'expédition de la "Créole" au Mexique, ouvrage très estimé.

COUFFON DE KERDELLEC, auteur d'"Adages", petit livre sur l'agriculture, remarquable par la justesse des pensées.

Claude LE GORREC, qui fut, pendant de longues années, Députés de l'arrondissement de Guingamp.

Yves LUCAS, auteur de plusieurs écrits estimés sur les questions agricoles.

GAULTIER-PORTENEUVE, avocat, député à la Convention Nationale.

Guillaume LE GORREC, député au "Conseil des Cinq Cents" Procureur impérial à Saint-Brieuc.

On été Maires de Pontrieux depuis le début de la Révolution :

- M.M. GAUTIER Pierre, 1790.
- JOURAND Mathieu, 1793.
- BOUDIER Joseph, 1793.
- DANIEL Yves, an IV.
- BERNARD Y. MM. 1806.
- GAUTIER Charles, 1816.
- LE GORREC Claude, 1837.
- LE GUIOT Yves, 1848.
- LE CORREC Y. M. 1856.

.../...

- LE CORREC Claude-Jean Marie, 1864.
- PASQUIOU Yves, 1869.
- GEFFROY François, 1871.
- PASQUIOU Yves, 1877.
- LE FLEM Marie-Françoise, 1880.
- PASQUIOU Yves, 1884.
- HUET Ernest, 1888.
- CACARD Jean-Marie, 1892.
- LE TROCQUER Yves, 1919.

La liste des courés depuis le Concordat est beaucoup plus courte : elle ne comprend que huit noms :

- M. LE GALL Henri : 20/05/1803 - 15/17/1815.
- LANNIER Jean Marie : 18/09/1815 - 17/01/1847.
- LE GOASTER Ange : 10/03/1847 - 17/09/1876.
- RIOU Isaac : 10/10/1876 - 10/11/1879.
- LE BEAUDOUR F. M. : 15/03/80 - 10/11/15.
- TOULLELAN François : 15/03/15 - 10/11/25.
- SALIOU Alain : Janvier 1925 - Avril 1929.
- LE CORRE Jean : avril 1929.

En 1876, Pontrieux compte 2183 âmes. Aujourd'hui, ce chiffre n'est plus atteint.

Pendant l'hiver 1879-80, le Trieux fut glacé pendant trois semaines ; l'épaisseur de la glace était de 18 centimètres.

En août et octobre 1880, des inondations très sérieuses ravagèrent le centre de la ville et en particulier la rue St Yves.

En août 1894 fut terminée la voie ferrée passant par Pontrieux pour relier Paimpol à Guingamp.

En 1904 fut terminé le bassin à flot qui a coûté 600 000 francs, sur lesquels la contribution de la ville n'a été que de 30 000 francs.

Le jeudi, 9 septembre 1909, Pontrieux avait l'honneur et la joie de recevoir les membres de l'Union Régionaliste bretonne qui venaient y tenir leur onzième congrès annuel.

Le samedi 12 mars 1910, à une heure du matin le Trieux, grossi par la pluie abondante tombée les jours précédents, commença à monter rapidement. A sept heures, l'eau passait sur le pont de la rue St Yves. La crue augmenta jusqu'à onze heures du matin. Il y avait à ce moment 1,50 m d'eau boueuse dans plusieurs maisons de la rue St Yves.

=====

=====

===

ORIGINE DU CHATEAU DE LA ROCHE JAGU
=====

Au milieu du XIII^e siècle, le Château de la Roche Jagu était le fief de PRIGENT de la Roche Jagu. En 1280 il passa à son fils Richard, époux de Gasceline de MONTFORT, dont leur fille, Denise de la ROCHE Jagu fut la dernière du nom.

Détruit pendant la Guerre de succession du Dûché, l'actuel Château de la ROCHE JAGU fut construit par Catherine de TROGUINDY, veuve de Maurice du PARC, héritière de la ROCHE JAGU par sa grand mère maternelle, Denise de la ROCHE JAGU.

C'est en 1405 que le Duc de Bretagne Jean V autorisa Catherine de TROGUINDY à construire le nouveau Château à l'emplacement de l'ancien.

Cela n'alla pas sans ennuis pour elle, avec la Comtesse de Penthievre, la fameuse Marguerite de CLISSON, qui, prenant ombrage de cette forteresse, fit emprisonner les ouvriers. Jean V dut intervenir en personne, en 1407, pour les faire libérer.

Catherine de TROGUINDY mourut en 1418, laissant 2 fils, Henry et Alain du PARC. Ce dernier, ayant épousé Guillemette de TREAL, fille du chambellan du Duc de Bretagne, celui-ci confirma la donation du fief de la ROCHE JAGU à Alain du Parc, par acte du 10 avril 1431.

Alain étant décédé sans enfants, la ROCHE JAGU échut collatéralement à sa nièce, Sybille MADEUC, fille de Roland MADEUC et de Jeanne du PARC, et épouse de GEFFROY PEAN.

En 1451, Pierre II, Duc de Bretagne, érigea la ROCHE JAGU en "Bannière", en faveur de Jean PEAN, par lettres patentes données à Vannes, le 29 mai 1451.

Le grade de "Banneret", le plus éminent de la Chevalerie, obligeait son auteur à entretenir, à ses frais, un grand nombre d'hommes d'armes, pour la défense du pays.

Par le mariage de Françoise PEAN, héritière de la Roche Jagu, avec Guillaume d'Acigné, le Château passa dans cette dernière famille.

A l'époque des guerres de la Ligue, Jean d'Acigné, seigneur de la Roche Jagu, dont le père appartenait à la Religion Réformée, fut fait prisonnier par les rebelles, qui lui extorquèrent une rançon de 20.000 écus.

En cette période toulée le Château de la Roche-Jagu avait été saisi sous prétexte de "rébellion", et Jean d'ACIGNE n'obtint sa restitution que le 19 août 1595, après avoir prêté serment de fidélité au roi et s'être converti.

.../...

P O N T R I E U X vers 1860

EXTRAIT de la GEOGRAPHIE DES COTES DU NORD

PONTRIEUX, 2190 habitants - située par les 5° 29'48" de longitude 0 et par le 48° 41' 50 " de latitude N. Bornée à l'Ouest et au Nord par Ploézal, à l'Est par Quemper-Guézennec, au Sud par Saint-Clet et par Plouëc, traversée par les routes départementales N° 5.8.15 et 16, par le chemin de Grande Communication N° 18 et par le chemin d'intérêt commun N° 26.

Deux Ecoles des Garçons : 204 élèves - trois Ecoles de Filles 195 Elèves, une salle d'Asile : 155 Enfants.

Chef-lieu de Canton et de perception : Cure de 2^e classe - Bureau de bienfaisance - Compagnie des Sapeurs-Pompiers (51 Hommes, 2 Pompes) Société de Secours Mutuels (7 membres honoraires, 51 participants) - Société pour l'extinction de la mendicité - Bureau télégraphique - Cercle littéraire - Brigade de Gendarmerie à cheval - Syndic des Gens de Mer - Justice de Paix - Résidence de deux Notaires - Bureau de l'Enregistrement pour le Canton et celui de Bégard - Recette des Douanes et des Contributions Indirectes - Bureau des Directions des Postes - Conducteur des Ponts et Chaussées - Maître de Port - Comice agricole - Vice-consul de Suède et de Norvège - Ancienne Trêve de Quemper-Guézennec qui dépendait de l'Evêché de Tréguier - On parle le Breton - Marché du Lundi, Poires le 1^{er} Lundi d'avril, le Lundi de la Pentecôte, le Lundi après le 3^e Dimanche de Juillet, les 2^e Lundis de septembre et d'octobre, le dernier lundi de novembre.

Le territoire de cette Commune, située dans la vallée très profonde du Trieux, est peu étendu, mais il est boisé, productif et bien cultivé. La Ville de Pontrieux, située sur cette rivière, à 19 km de la Manche, n'est pas très considérable, mais elle présente une importance commerciale réelle et sert d'entrepôt à un grand nombre de Communes. Elle possède toutes les ressources de localités plus importantes et fournit à sa Population, remarquablement énergique et intelligente, sait tirer parti de sa situation exceptionnelle. PONTRIEUX est, en effet le seul port de l'Arrondissement de Guingamp. Il reçoit des épices, des vins, des Alcools, de la houille, du sel, du fer, du bois du Nord, des ardoises, des graines de lin, et en général tous les articles d'importation. Il s'y fait des exportations considérables en froment, orge, avoine, lin, fil, graisse, beurre, etc... Chaque année il y est déposé par 25 gabarres, qui ne sont pas comprises dans le mouvement de la navigation, plus de 1 200 tonneaux de varech et de 2 à 3 000 tonneaux de sable calcaire marin que les cultivateurs viennent chercher de 25 km. L'activité de ce port, qui peut recevoir des navires de 250 tonneaux, se traduit, année moyenne, par un mouvement de la sortie de 268 navires montés par 1 238 hommes et jaugeant 12 151 tonneaux, et à l'entrée, de 270 navires, jaugeant 38 308 tonneaux et montés par 1 206 hommes. En outre de ce mouvement commercial, sur le Trieux et non loin de la ville, on se livre à la pêche au saumon d'une manière tellement fructueuse, qu'on expédie annuellement sur la ligne de Paris, pour 80 000 Frs de ce poisson.

.../...

En 1684, Anne Marguerite d'ACIGNE, héritière de la Roche Jagu, épousa Armand Jean de VIGNEROT du PLESSIS, Duc de RICHELIEU et de FRONSA, Pair de France, Général des Galères, Chevalier du Saint-Esprit. Leur fils, François Armand, duc de RICHELIEU et de FRONSAC, Pair de France, créé Maréchal de France en 1748 et Membre de l'Académie Française, petit-neveu du Cardinal, vendit le Château de la Roche Jagu, en 1733, aux LE GONIDEC de TRESSAN. L'acte de vente stipule même qu'il ne serait jamais fait aucune tentative pour "déboucher les portes du souterrain pour y descendre et dévoiler le mystère qui les environne".

Victoire LE GONIDEC et TRESSAN, héritière de la Roche Jagu, épousa le Marquis du PLESSIS D'ARGENTRE. Leur petite fille, Alix du PLESSIS d'ARGENTRE s'allia au comte Joseph TRETON de VAUJUS LANGAN. Sans descendance, elle légua à sa nièce et filleule, Mademoiselle Yolande du PLESSIS D'ARGENTRE, le domaine de la Roche Jagu.

Cette dernière, par son union avec le Vicomte Xavier d'ALES, fit passer la propriété dans cette famille.

Leur fils, Gaëtan d'ALES, célibataire et héritier de LA ROCHE JAGU, donna le Château au Département des COTES DU NORD, le 9 avril 1958, pour assurer la sauvegarde de l'édifice et conserver le patrimoine historique, artistique et touristique de la FRANCE.

Cette ville n'occupait pas anciennement sa position actuelle, elle était groupée sous la protection du Château-fort de Châteaulin dans la charmante vallée où se trouve aujourd'hui l'usine à sérancer le lin que en porte le nom.

Pendant le XIV^e siècle, ce château et la ville furent pris deux fois par les Anglais, à l'époque des guerres de Jean de Montfort et de Charles de Blois, puis pillés et détruits par eux. Cette Seigneurie appartenu, pendant plusieurs siècles, aux Comtes de Penthèves ; à l'époque de la Révolution de 1789 elle était entre les mains du Prince de Soubise.

PONTRIEUX, dans l'emplacement qu'elle occupe, n'a été longtemps qu'une petite agglomération composée d'habitations sans importance ; mais depuis 30 ans, tout a changé d'aspect, et de belles places plantées, des fontaines publiques, des rues pavées et alignées, de jolis édifices lui donnent l'aspect d'une ville bien habitée et fait augurer favorablement de son avenir. Elle possède une brasserie à deux chaudières, une tannerie ayant 76 m.de cuve et trois moulins perfectionnés.

Son Eglise, construite en 1837-1838, est dédiée à N.D. des Fontaines dont la fête se célèbre 3^e dimanche de Juillet et donne lieu à deux processions que se font, de temps immémorial, l'une, la veille, aux flambeaux, et l'autre, le jour de la fête, qui est aussi celui du Pardon de la Ville. La Saint-Yves est également l'occasion de réjouissances publiques, mais qui n'ont pas, que nous le sachions, de caractère religieux.

Cette ville a donné le jour à de nombreux personnages qui se sont distingués à divers titres, et il est peu de localités dans le département qui puissent dresser une liste aussi complète de notabilités. Si nous citons tous ceux qui, morts ou vivants pourraient être dignes de l'être, nous formerions une nomenclature en dehors des limites que nous nous sommes imposées. Nous ne mentionnerons donc que les noms suivants, qui sont inscrits sur les tombes : LE BRIGANT, savant philologue, auteur des Origines de la Langue Celtique, ami de La Tour D'Auvergne ; GAULTIER-PORTENEUVE, avocat, député à la Convention Nationale, LE GORREC Guillaume, Député au Conseil des Cinq-Cents, Procureur Impérial à Saint-Brieuc, LE GORREC Claude, Secrétaire général de la Préfecture des CÔtes-du-Nord, Député pendant les Cent-jours, POUHAER, président du Tribunal civil de Saint-Brieuc, LE PROVOST, Président de l'administration centrale de Saint-Brieuc, LE PROVOST Pierre, député sous le Gouvernement de Juillet, LE PROVOST, Préfet sous le même Gouvernement ; BASTION Yves, auteur d'une Grammaire française, ancien prieur de l'Abbaye de Sainte Geneviève à Paris.

GEOLOGIE : Schiste, granit et gneis au sud, et au Nord, roches amphiboliques.

Ont été Maires : MM. Y. BERNARD ; C. GAULTIER ; C. LE GORREC ; Y. LE QUIOT et Y. LE GORREC.

.../...

M^r Bernard Le Goff - Impria.
Rue de St. Julien